

Les travailleurs sont coupables

IL FAUT LES PUNIR

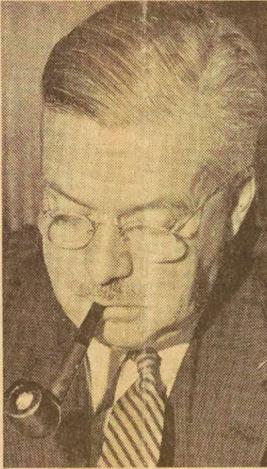
“Nous proposons de faire savoir à toute la population que les vrais criminels des relations ouvrières ne sont certainement pas les trois chefs syndicaux et que nous blâmons le système et la sentence prise par les juges en cour d’appel”

- Les travailleurs du conseil central de Sorel



François Lajoie:

Fils d'un avocat de Trois-Rivières, il a 50 ans. Ex-militant du parti libéral, il fut directeur de Trois-Rivières Presses Ltée et de Télévision Saint-Maurice Ltée. Il fut aussi président de la chambre de commerce de Trois-Rivières et Bâtonnier du Barreau du Québec. Salaire: \$600 par semaine.



Antoine Rivard:

Fils d'un écrivain de Québec, il a 74 ans. Ancien député de l'Union Nationale, il fut ministre des Transports et Communications sous Duplessis et Procureur général dans le cabinet d'Antonio Barette. Il a été nommé juge par le gouvernement conservateur de Diefenbaker. Salaire: \$600 par semaine.



Marcel Crête:

Fils d'un député libéral, il a 57 ans. Il fut directeur des compagnies Shawinigan Water and Power, Grand-Mère Shoe Co. Ltd. et J.B. Lefebvre Ltée et administrateur de la Banque Canadienne Nationale. Salaire: \$600 par semaine.



Jules Deschênes:

Le plus jeune des 5, il a 49 ans. Ancien président du Conseil du port de Montréal. Il fut procureur de trois commissions d'enquête créées par les libéraux. Il fut aussi avocat de Power Corporation. Salaire: \$600 par semaine.



Claude Gagnon:

Fils d'un ministre de Duplessis qui devint lieutenant-gouverneur, il a 50 ans. Il fut président de l'Association progressiste-conservatrice du Québec. Salaire: \$600 par semaine.

Pour les travailleurs, les jugements se suivent et se ressemblent: ils sont toujours coupables. Les 5 juges de la Cour d'Appel du Québec ont rendu leur verdict: Pepin, Lamberge et Charbonneau condamnés à un an de prison; (mais ils iront en appel) 44 travailleurs condamnés à des amendes très fortes et à la prison; 135 syndicats regroupant

4,700 travailleurs condamnés à \$190,000 d'amende et plusieurs autres qui attendent encore le verdict. Le texte du jugement, dont nous reproduisons de larges extraits dans cette page, est un petit chef d'oeuvre dans son genre. Les 5 juges s'y lancent dans une attaque virulente contre les travailleurs tout en maintenant le silence sur

la responsabilité du gouvernement et sur certaines questions embarrassantes à répondre même pour les "honorables". Que veut dire le droit de grève si, concrètement il est supprimé dès qu'il provoque des embarras à la partie patronale?

Comment expliquer que les juges de la Cour Supérieure ne rejettent ja-

mais les injonctions contre les travailleurs des services publics?

Comment imaginer que des travailleurs puissent respecter un pouvoir judiciaire qui fonctionne toujours contre eux?

Comment expliquer l'outrage au tribunal où le juge outragé décide lui-même qu'il est outragé et

punit lui-même l'auteur de l'outrage? Comment expliquer qu'au Québec on a les juges les plus outrageables au monde (ex-aequo avec ceux du Brésil, Portugal et Grèce, pays de dictature)?

Comment justifier l'incroyable pouvoir de l'état-employeur qui refuse de négocier des conditions de travail accep-

tables, qui fait des lois pour obliger les travailleurs qui ne s'y plient pas et qui finalement, fait appel aux juges pour condamner ces mêmes travailleurs?

Les 5 juges se sont bien gardés de répondre à ces questions. Pour eux, tout est si simple: d'une part le pouvoir politique, économique et judiciaire qui

ont toujours raison, d'autre part les travailleurs et les méchants syndicats qui ont toujours tort et qu'il faut punir.

Ils peuvent bien continuer à croire cela mais qu'ils n'espèrent pas convaincre le monde ordinaire bien longtemps.

CONCLUSION DES JUGES SUR LA GRÈVE DU FRONT COMMUN: LE MONDE ORDINAIRE SONT TOUS DES BANDITS.

“Qu'il suffise donc de rappeler, en un raccourci volontairement dépouillé, le rodéo-automobile autour d'un hôpital, les tessons de bouteilles répandus dans l'entrée d'un autre, les visiteurs empêchés de pénétrer dans l'institution où leur parent agonise et meurt, les blessés qu'on oblige à franchir à pied de longues distances, les médicaments et les aliments dont on prohibe la fourniture, les employés qu'on intimide par la force physique ou par des menaces voisines du chantage et, pendant ce temps, les malades privés des remèdes ou de la nourriture qui leur sont prescrits, les malades mentaux qui se battent à coup de pied ou qui déclanchent des incendies, les malades chroniques qui croupissent dans leurs déchets naturels, les malades nerveux qui vivent dans un état croissant de tension insupportable; et, pour tenter de fournir à chacun de ces milliers d'infortunés un minimum de soins, un personnel restreint, bousculé et harassé et physiquement dépassé. M. le juge

Côté a ramassé la situation dans une expression saisissante: Ce sont donc les vieillards, les malades et les aliénés qui devenaient, si l'on peut dire, la monnaie d'échange dans les revendications du Front Commun.”

A lire ces documents des juges, on imagine Bourassa et sa gang devenus les braves protecteurs des malades contre les travailleurs brutaux, sans cœur et irresponsables. Les juges auraient quand même pu étudier les milieux hospitaliers, où par suite d'une entente sur les services essentiels, les événements se sont déroulés sans anicroches. Les juges ne se posent même pas la question de la responsabilité du gouvernement et des administrations d'hôpitaux dans ces faits déplorables. Non. Au départ, ils sont convaincus que les travailleurs sont coupables et ils exagèrent volontairement les faits déplorables. S'il y a quelqu'un qui s'est servi des malades comme monnaie d'échange, c'est bien le gouvernement mais les juges ne se risqueraient jamais à le lui reprocher.



LES PRÉSIDENTS DES TROIS CENTRALES CONDAMNÉS À UN AN DE PRISON

“Aux grandes offenses doivent correspondre les grandes peines. Or jamais au Canada et singulièrement au Québec, n'avait-on assisté à un défi aussi flagrant, concerté et délibéré à l'autorité de la loi; jamais n'avait-on vu des citoyens en position d'autorité provoquer la désobéissance civile sur une aussi vaste échelle; jamais n'avait-on vu la loi tournée en dérision et le pouvoir judiciaire sciemment bafoué avec autant d'aplomb. Ces offenses commises à la face de tout un peuple et admises par leurs auteurs, ont entraîné tout un secteur parapublic dans l'illegalité et causé des maux innombrables chez les individus qui ont subi, malgré eux, les contre-coups.”

Il est clair que par l'intermédiaire des présidents des trois centrales syndicales, les juges veulent punir tous les travailleurs en les condamnant à un an de prison pour avoir conservé leur dignité face à l'autorité d'un gouvernement qui n'est plus “libéral” que de nom.

44 TRAVAILLEURS CONDAMNÉS À DES AMENDES TRES FORTES ET À LA PRISON

Elus par leurs pairs à des postes de responsabilité, ils se devaient à eux-mêmes comme à leurs compagnons de travail de se montrer à la hauteur de leur tâche et d'assumer, en particulier, le fardeau du leadership dont, dans chacun de leurs établissements, le personnel avait le plus grand besoin. Or ils ont pris une part active aux décisions de leur syndicat et ils ont localement montré la voie de la résistance à l'ordre du tribunal plutôt que celle du respect de la loi. Chacun d'eux doit maintenant porter le poids des conséquences inévitables de sa malheureuse décision.”

En d'autres mots, 44 travailleurs sont condamnés pour avoir fait leur devoir de dirigeants syndicaux et pour avoir montré la voie de la dignité plutôt que celle de la soumission. Pour cela, 37 d'entre eux s'en vont en prison pour six jours et 3 autres pour trois jours. De plus, d'ici 2 mois ils devront payer une amende totale de \$41,500.

4,700 TRAVAILLEURS CONDAMNÉS À \$190,000. D'AMENDE.

“Or il importe de retenir qu'après l'incitation publique des présidents des trois centrales, la grève est devenue le fait de la majeure partie des syndiqués du secteur hospitalier. Souvent, même toujours, les décisions ont été prises en assemblée générale et nul n'a contesté que les syndicats, comme tels, n'aient alors aussi violés l'ordonnance d'injonction dont ils avaient été l'objet. Il faut donc que chacun des employés concernés sente le poids du geste qu'il a posé et que, collectivement par l'intermédiaire de leurs syndicats respectifs, ces employés soient appelés à payer une pénalité appropriée. (...)

13 syndicats regroupant 4,700 travailleurs dans 9 hôpitaux disposent de 1 mois pour payer une amende totale de \$190,600. Quand le pouvoir décide de s'en prendre aux travailleurs, il n'y va pas avec le dos de la cuillère.

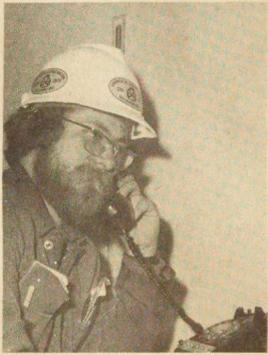
Un nouveau souffle dans le mouvement

Les comités de coordination Les tournées de consultation

Avec les comités de coordination qui viennent d'être formés dans chacune des 22 régions et pour l'ensemble de la CSN, il n'est pas exagéré de dire que ce sont les travailleurs eux-mêmes qui se donnent la main pour imprimer un nouveau souffle au mouvement.

La CSN est en train de changer de visage. Elle est de moins en moins l'affaire des chefs et des permanents tout seuls. Avec les comités de coordination, l'isolement des officiers et des permanents s'atténue, la participation reprend, l'action collective des travailleurs de chaque région prend un visage et une force nouvelle, l'inquiétude suscitée par les durs coups des derniers mois fait place à un nouvel enthousiasme, le contact avec les membres et les besoins concrets de chaque syndicat se rétablit rapidement et les organisations de nouveaux syndicats se multiplient.

Parce qu'ils constituent un cadre neuf d'action et regroupent du monde neuf, les comités de coordination sont en passe de devenir un lieu privilégié où prend forme un renouveau du mouvement et un enrôlement plus concret de la CSN dans la réalité régionale de tout le Québec.



Serge Loyer, construction



Gilles Courtemanche, construction



Diane Blondin, construction



Gisèle Courtemanche, affaires sociales

Selon le désir exprimé par le dernier conseil confédéral, plus de la moitié des régions ont été visitées par des membres de l'exécutif à propos de la réorientation du budget et des services; les autres régions seront visitées d'ici le prochain conseil confédéral, le 15 décembre.

Ces rencontres, qui regroupent dans chaque région les délégués de tous les syndicats, ont été jusqu'à date l'occasion d'échanges d'une grande importance pour l'avenir du mouvement.

La CSN est de plus en plus perçue à l'intérieur d'une conscience régionale: la CSN, ce n'est pas le 1001 St-Denis ou le 155 Bd Charest, c'est le permanent de la région, la bâtisse, le gars qui répond aux problèmes des syndiqués de la région.



Denis Gendron, secteur municipalités

On manifeste également partout le désir de voir la consultation sur les grandes questions devenir permanente et fournir ainsi une base solide aux débats du conseil confédéral.

Le problème des fédérations est posé à peu près partout: on ne veut pas nécessairement leur disparition, mais on voudrait qu'elles fassent le même effort que le reste du mouvement pour équilibrer les finances et assurer une meilleure distribution et une meilleure coordination des services dans les régions.

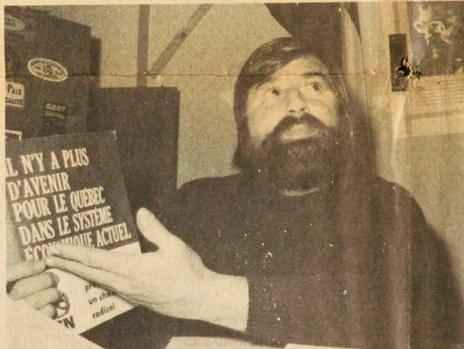
Sur les questions financières, la tournée permet de dissiper en bonne partie les doutes sérieux qui planaient sur l'administration de la CSN et des fédérations, et aidera beaucoup dans la relance du mouvement. On peut noter également que ce sont généralement les régions les plus éloignées et les plus défavorisées qui se montrent les plus disposées à fournir un effort financier spécial pour rééquilibrer le budget.

Ces tournées, de même que celle qu'entreprendra le président général sous peu pour la construction, permet de conclure qu'il y a des signes évidents d'une relance de la CSN.

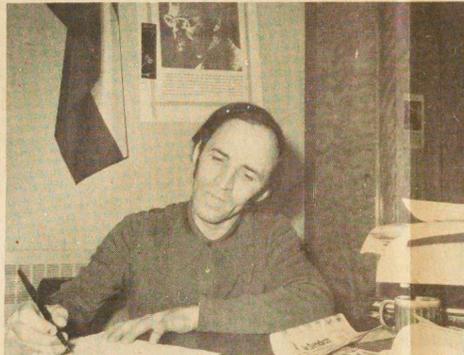


Henri-Paul Morin, construction

Un des 21 comités de coordination régionaux, celui des Laurentides



Pierre Mercille, coordonnateur, conseiller syndical



Gilbert Raymond, construction



France Massé, conseil central



Marguerite Giraud, soutien-écoles



Remy Pilon, communications



Francine Clément, conseil central



André Froment, métallurgie

Congrès des conseils centraux

Au cours du mois dernier, huit conseils centraux ont tenu des congrès d'orientation: Québec, Thetford-Mines, Laurentides, Trois-Rivières, Beauharnois-Valleyfield, Montréal, Drummondville et Victoriaville.

Pour certains c'était une nouvelle étape vers la victoire, pour d'autres (plus touchés par les attaques des ennemis du syndicalisme) c'était un véritable retour à la vie. Cependant les uns et les autres ont été frappés par l'enthousiasme et l'ardeur qui a marqué ces congrès.

VICTORIOVILLE

Congrès spécial le 11 novembre.

35 délégués. 14 syndicats sur 19.

"Achever de mourir ou demeurer en vie?": Réponse enthousiaste et ferme. C'est un nouveau départ. On amende la constitution, on met en marche le comité de coordination et on porte nos efforts sur l'organisation.

TROIS-RIVIERES

Congrès du 13 au 15 octobre.

50 délégués, 15 syndicats sur 23, beaucoup de nouveaux militants.

"Prise de conscience de nos problèmes collectifs": on va faire du travail sérieux. Priorité à

l'éducation, l'information et l'action politique.

THETFORD-MINES

Congrès du 25 au 27 octobre.

88% des délégués invités sont présents.

"Ne comptons que sur nos propres moyens": Formation de moniteurs d'éducation; fusion des services et des budgets d'éducation, d'action politique et de consommation. Décentralisation des tâches et des pouvoirs pour une meilleure participation. Un projet qui tient à cœur: nouvelles structures de la caisse d'économie. Optimisme.

LAURENTIDES

Congrès du 27 au 29 octobre.

85% des syndicats présents.

"Aujourd'hui c'est la lutte. L'avenir est à nous.": La CSN sortira plus forte de la crise qu'elle traverse. Décentralisation complète. Mobilité du conseil central à travers la région. Programme d'éducation. Participation des travailleurs à la caisse d'économie, au journal et au comité d'action populaire.

DRUMMONDVILLE

Congrès du 10 au 12 novembre.

60 délégués. 18 syndicats sur 21.

"Participation-information-éducation": Priorité à l'éducation; c'est le manque d'éducation qui a permis le coup des 3 D. Effort pour la création de la caisse d'économie. Accentuer l'information et la participation. Enthousiasme. Oui, c'est bien nous, regardez-nous, la CSN vit à Drummondville.

QUEBEC

Congrès les 28 et 29 octobre.

250 délégués. 75 syndicats sur 148.

"Organisation-Mobilisation-Action": Les mots

ne suffisent pas, seuls les actes comptent. Formation de noyaux de militants dans chaque syndicat, organisation des travailleurs non-syndiqués, analyse du système économique. Il ne faut que les travailleurs aient peur de déranger.

BEAUHARNOIS-VALLEYFIELD

Congrès du 13 au 15 octobre.

64 délégués. 16 syndicats sur 18.

"La CSN n'est pas prête à mourir dans Beauharnois - Valleyfield": malgré qu'il commence un vendredi 13, c'est un congrès très réussi. Tout

le monde veut travailler pour augmenter les services et l'éducation. Atmosphère de démocratie exemplaire.

MONTREAL

Congrès spécial du 23 au 25 novembre.

300 délégués. Plus de 200 syndicats sur 300.

"Il ne s'agit plus de surveiller le pouvoir mais de l'exercer": il faut démocratiser les institutions. Les travailleurs des hôpitaux, des écoles et tous les autres vont prendre les responsabilités collectives en main; on va former des comités locaux et régionaux de santé; on va faire du travail sérieux.

LES NOUVELLES ORGANISATIONS DE SYNDICATS SE MULTIPLIENT

Depuis le dernier conseil confédéral, l'organisation de nouveaux syndicats est à l'ordre du jour partout.

C'est une des premières priorités que se donnent les comités de coordination de chaque région. D'après le directeur de l'organisation, Jean-Louis Duchaine, c'est une véritable relance un peu partout. Les organisations en marche dépassent la centaine. Ce sont généralement des groupes assez réduits en nombre, mais c'est une réponse directe à ceux qui reprochent aux syndicats de ne pas s'occuper suffisamment

des non-syndiqués et des petits groupes de salariés.

Dans certaines régions, comme le Saguenay, Drummondville etc, on est à mettre sur pieds des équipes d'organisation locales formées de militants de la base. Ces équipes font un inventaire des entreprises non-syndiqués, établissent un plan d'action en tenant compte des contrats qu'ils peuvent avoir dans telle ou telle entreprise et passent ensuite à l'action pour former un nouveau syndicat.

C'est un signe de vitalité incontestable dans le mouvement CSN.

PAS D'ENQUETE SUR LE TRANSPORT EN COMMUN

Suite au conflit qui avait éclaté quand la compagnie Métropolitain Provincial a mis à pied 30 employés l'été dernier, le médiateur-enquêteur Jean-Réal Cardin avait recommandé dans son rapport la tenue d'une enquête publique sur les transports en commun au Québec.

Après plusieurs mois d'attente, le ministre du travail fait savoir au syndicat des employés du transport provincial que le rapport Cardin a été envoyé pour étude à la Commission des Transports. Il annonce que l'arbitre a été nommé au sujet des griefs présentés par les 30 employés congédiés et qu'il doit rendre son jugement bientôt. Enfin il avise le syndicat que l'enquête publique suggérée dans le rapport devient inutile suite à la loi 23.

Or la loi 23 est une loi patronale qui ne comporte en rien des éléments pour régler les problèmes dans le transport en commun. Ainsi on assiste aux efforts concentrés de la Commission des Transports, du ministère du Travail et de Métropolitain Provincial pour contrer le rapport Cardin afin de protéger les intérêts des monopoles de Power Corporation et Murry Hill.

Pour achever le tableau, devinez le jugement qu'a rendu l'arbitre sur le congédiement des 30 employés? D'après lui les travailleurs sont responsables de mises à pied parce qu'ils sont trop exigeants et la compagnie avait parfaitement raison de les congédier. C'est-à-dire assez fort?

LES PROFESSEURS CSN CONTRE LE NOUVEAU REGIME PEDAGOGIQUE DANS LES CEGEPS

La fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ-CSN) qui regroupe la grande majorité des professeurs de CEGEPS a décidé de rejeter le nouveau régime pédagogique et d'entreprendre une campagne pour amener son retrait.

Plusieurs raisons ont amené la FNEQ à combattre le nouveau régime pédagogique:

- ce nouveau régime qui doit entrer en vigueur en 1975 a été élaboré par les technocrates du ministère de l'éducation sans qu'il y ait aucune consultation auprès des principaux intéressés soit les professeurs et les étudiants.

Le nouveau régime pédagogique des CEGEPS a officiellement pour objectif de planifier l'enseignement en vue de le rendre valable pour toute l'Amérique du nord. En réalité, et de l'aveu même de M. Armand Arseneault qui est le directeur du service des programmes et examens du ministère de l'éducation, le nouveau régime a pour but de régler le problème de la contestation politique radicale posé par cer-

tains professeurs et étudiants et aussi d'assurer un contrôle beaucoup plus grand sur l'enseignement par le ministère de l'éducation.

Quels sont donc les principaux points de ce régime?

En plus d'augmenter les conditions d'admission au CEGEP dans le but bien évident de sélectionner les étudiants, le régime comporte des aspects nettement discriminatoires à l'endroit des étudiants moins fortunés. Le régime amène une augmentation considérable de la quantité de travail à fournir, autant pour le professeur que pour l'étudiant. De plus il amène de graves problèmes de recyclage, de perfectionnement, de mutations et de mobilités pour les professeurs. Enfin le nouveau régime brime la liberté académique des professeurs et des étudiants en limitant ou en contrôlant l'enseignement des matières qui suscitent la réflexion critique (ex: cours de philosophie pratiquement supprimé).

Pour toutes ces raisons, la FNEQ a décidé de lut-

ter pour le retrait définitif du nouveau régime pédagogique. Au moyen de contacts avec les étudiants, de publication d'un journal, de conférences de presse, de journées d'études dans tous les collèges et surtout par un teachin provincial qui se tiendra à Montréal vendredi le 1er décembre, la FNEQ espère bien obtenir le retrait définitif du nouveau régime pédagogique de la répression.

Depuis le 1er novembre, environ 22,500 employés non-syndiqués (et pratiquement non-syndiqués dans l'état actuel du code du travail) de l'alimentation n'ont plus la protection des décrets gouvernementaux dans l'alimentation.

Ces décrets permettaient aux travailleurs non-syndiqués de bénéficier de certains avantages négociés par des travailleurs syndiqués. Ces décrets étaient appliqués par des comités paritaires formés dans chaque région d'un nombre égal de représen-

NOUVELLES BREVES

5 GREVES EN COURS:

Présentement, 460 travailleurs de la CSN sont en grève. 18 au Foyer des Hauteurs à Saint-Jérôme depuis plus de 11 mois. 30 au pavillon Saint-Dominique à Québec depuis 8 mois. 145 à Cegelec à Laprairie depuis plus de 6 mois. 227 à la Chaîne Coopérative du Saguenay à Saint-Bruno depuis 3 mois. Et enfin 40 au Bois Ouvré de Matane depuis 2 mois.

CLUBS PRIVES:

Michel Chartrand et 42 autres personnes dont 20 femmes ont été condamnés à \$10 d'amende ou à 4 jours de prison pour avoir occupé un club privé à Saint-Alban de Portneuf en juillet dernier. On sait que des dizaines de manifestations du genre ont eu lieu depuis l'été 70 en vue d'obtenir la libération de 25,000 milles carrés de territoire québécois de chasse et pêche concédés par le gouvernement à de riches américains ou canadiens.

Malheureusement on a appris dernièrement que le gouvernement n'avait pas l'intention de libérer ces territoires. Pire, il s'appête à redonner à des clubs privés plus de 25% des 1,600 milles carrés qui avait été libérés en 1971.

COFI:

Après 8 mois de négociations et 5 semaines de lockout, le conflit au COFI de Laprairie a pris fin le 20 novembre. Les professeurs et autres employés ont approuvé la convention collective signée aux conditions du syndicat.

Du même coup, l'administration a profité pour congédier une vingtaine d'employés non-syndiqués.

SHAWINIGAN:

Les employés de Consolidated Bathurst Ltée, membres du syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier CSN ont signé une convention collective de travail d'une durée de 30 mois. Principaux avantages: augmentation salariale de 16 à 25% et réduction de la semaine de travail de 45 à 40 heures.

QUEBEC:

Le Soleil Limitée a accepté en juillet dernier une subvention de \$136,000, venant du ministère de l'expansion économique régionale dans le but supposé de créer 34 nouveaux emplois. Non

seulement aucun emploi n'a été créé mais on vient d'annoncer le congédiement de 16 correcteurs d'épreuves pour janvier prochain. Le syndicat des journalistes de Québec n'a pas l'intention de laisser passer ça.

RIMOUSKI:

Les employés de garage de Rimouski ont signé une convention collective d'une durée de 3 ans. Entre autres avantages, ils ont obtenu une augmentation de \$1.45 de l'heure répartie sur les trois années et une réduction de la semaine de travail de 45 à 42 heures et demie.

HERITAGE:

L'abbé Philippe Bergeron, décédé le 27 juillet dernier, a fait don par succession de \$1,000, au conseil central du Saguenay Lac Saint-Jean et de \$500, à la fédération nationale du bâtiment et du bois pour fin d'éducation syndicale. L'abbé Bergeron avait été aumônier de la CSN pendant 25 ans et il ne craignait pas de travailler à la promotion de la classe ouvrière.

GRANBY:

Les 36 employés de Sinimex ont fait un arrêt de travail pour protester contre le congédiement arbitraire du président de leur syndicat. Celui-ci a déposé un grief. Le syndicat vient tout juste de se former et est à la veille d'entamer les négociations pour la première convention collective.

INFIRMIERES:

L'Alliance des Infirmières CSN qui regroupe 6,000 membres dans la province, a déposé une pétition de 4,000 noms au ministère des Affaires Sociales pour rendre facultative l'adhésion à l'Association des infirmières et infirmières de la province de Québec (AIPQ). Actuellement l'adhésion à cette corporation professionnelle est obligatoire pour tous bien qu'en pratique elle n'a pas de raison d'être.

De plus, l'Alliance des Infirmières en a profité pour demander au ministre Castonguay de régulariser les actes "illégaux" que les infirmières sont appelées à poser dans l'exercice de leur fonction; exemple: administration des médicaments intraveineux.

22,500 EMPLOYES NON-SYNDIQUES DE L'ALIMENTATION SONT LIVRES A L'EXPLOITATION DES EMPLOYEURS

couvrir en créant il y a un an un comité consultatif sur cette question. Mais plutôt que d'envisager la seule véritable solution aux problèmes des non-syndiqués soit la négociation sectorielle telle que le propose la Fédération du Commerce de la CSN, le ministre du travail a préféré se soumettre à la position des grosses chaînes d'épicerie. Dorénavant, les conditions de travail des 22,500 employés non-syndiqués de l'alimentation seront régis par une ordonnance en vertu de la loi du salaire minimum.

Cette ordonnance serait "appliquée" par la commission du salaire minimum. Cela revient à dire que les employés non-syndiqués n'auront plus aucune protection. Car la loi du salaire minimum n'est pas appliquée parce que la commission du salaire minimum n'a pas les moyens de la faire appliquer.

Ainsi, après les ouvriers de la construction, c'est au tour des employés de l'alimentation d'être livrés à l'exploitation des employeurs par le ministre du travail.

Or depuis le 1er novembre, le ministre du travail a décidé d'éliminer les décrets de l'alimentation et les comités paritaires chargés de faire appliquer ces décrets.

Cependant le ministre avait pris soin de bien se

le travail

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN).

Directeur: **Guy Ferland**
Rédaction: **Roméo Bouchard, Pierre Graveline**
Conception graphique: **Jean Gladiu**
Photographie: **François Demers**
Produit par le Service d'information de la CSN
Bureaux: 1001, Saint-Denis, Montréal,
tél. 842-3181

Le ministère des postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de troisième classe de la présente publication (Permis no 80)

Lithographié par Journal Offset Inc.
254 Benjamin-Hudon, Ville Saint-Laurent

3 nov.—12 déc. PRIORITE CONSTRUCTION

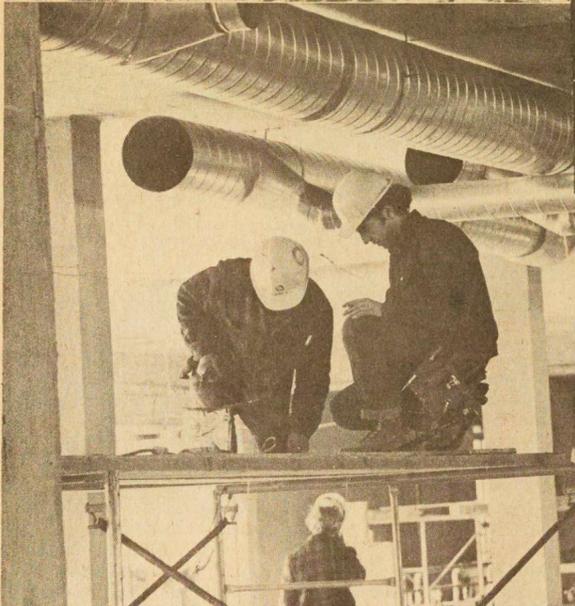
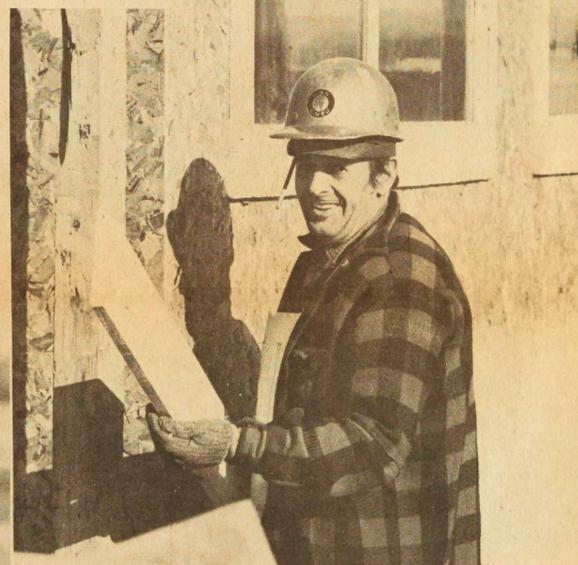


La CSN a mis des énergies considérables pour mettre sur pieds des vrais syndicats pour les travailleurs de la construction et pour transformer radicalement la loi de la jungle que maintiennent dans ce domaine, chacun à leur façon, les entrepreneurs, le gouvernement et les unions américaines, et à laquelle les travailleurs s'étaient résignés comme à une fatalité.

disparaître la CSN de la construction.

Il est clair cependant que la CSN est dans la construction pour y demeurer. Il est déjà évident en ce moment que la présente campagne va permettre non seulement de préserver cet instrument de libération que sont les syndicats CSN pour les travailleurs de la construction de chaque région du Québec, mais de le renforcer et d'en faire dans chaque région un instrument de solidarité et d'entraide encore plus vivant, plus proche des besoins des travailleurs.

Toutes ces forces, auxquelles sont venus s'ajouter les tricheurs des 3D, sont en quelque sorte ligüées pour faire



NON au monopole et au racket d'unions américaines qui divisent les travailleurs par métiers et les enferment dans une dictature.

OUI à des syndicats libres et démocratiques, proches des travailleurs et de leurs besoins dans chaque région.

NON à des unions américaines de métiers qui écrasent les travailleurs.

OUI à des syndicats où tous les travailleurs de la construction d'une même région sont libres chez eux et s'entraident.

NON au banditisme, aux commandos mobiles de fiers-à-bras et à la loi de la jungle.

OUI à des syndicats humains et civilisés avec des délégués de la place qui sont là tout le temps pour donner des services aux travailleurs.

NON à la supposée force des grosses machines américaines qui coupent les têtes.

OUI à la vraie force de gars de chaque région qui décident librement et s'organisent comme ils l'entendent.

A Montréal, le Syndicat de la Construction de Montréal (CSN) s'est jeté résolument dans la mêlée, ne négligeant rien pour maintenir et accroître ses effectifs de 9,000 membres.

C'est par centaines que chaque jour des travailleurs de l'"inter" changent pour un syndicat compétent, démocratique et militant. Les appels de "Dédé" Desjardins pour un monopole, n'impressionnent pas la base.

Le même phénomène se poursuit un peu partout dans la province.

Les travailleurs savent que les syndicats de la construction CSN n'ont jamais favorisé la bagarre entre travailleurs, qu'ils font l'unité de tous les métiers dans le même syndicat et qu'ils sont toujours à l'avant-garde des luttes, notamment en matière de sécurité d'emploi et de sécurité sur les chantiers. D'ailleurs, d'eux-mêmes, les travailleurs sont respectueux de l'opinion de chacun et les bagarres sont fomentées de l'extérieur, souventes fois par des éléments directement issus du crime organisé.

Nous avons appris que le local 791 de la machinerie lourde vient d'engager le lutteur bien connu "Jumping Joe White", on peut entretenir des craintes.

